

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 620

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 56 par les mots :

« sur le territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est possible de former un circuit court entre deux pays ; sans lien avec le territoire entre production et consommation. Pour éviter de telles dérives, il faut donc préciser la notion de proximité qui sous tends encore aujourd'hui les circuits courts.